

Campagne 2024-2025
n°17 – 09 avril 2025

TOURNESOL : minimiser les dégâts d'oiseaux en combinant les leviers

Les dégâts d'oiseaux à la levée sont une préoccupation majeure pour les producteurs de tournesol. Depuis 2016, les équipes de Terres Inovia, fortement mobilisées sur cette problématique ont étudié différents leviers de lutte, et certaines pistes sont encore en cours

d'étude. A ce jour, aucune solution hormis la surveillance assidue des parcelles ne se détache par son efficacité. Toutefois, la mise en œuvre combinée de plusieurs leviers peut permettre d'atténuer les dégâts.



Une période critique à partir de l'émergence jusqu'au stade 1ère paire de feuilles face aux colombidés, et dès le semis pour les corvidés

Corneilles ou corbeaux freux peuvent causer des dégâts dès le semis, en s'attaquant aux graines. Les pigeons ramiers et pigeons de ville, les plus fréquents, vont quant à eux consommer les cotylédons. La fenêtre de sensibilité des plantules de tournesol aux dégâts de pigeon ramier dure environ 2 semaines de l'émergence à l'apparition de la

première paire de feuilles. Les lésions des cotylédons (consommation partielle, photo ci-dessus à gauche) ne sont pas préjudiciables sur le peuplement et donc à l'atteinte du potentiel de rendement, contrairement au prélèvement de l'apex qui entraîne la perte du pied (apex sectionné, voir photo à droite). **Par conséquent, l'observation du type de dégât est indispensable avant de prendre une éventuelle décision de re-semis.**

Les leviers à mettre en œuvre

Au semis	
Favoriser une levée rapide	Les dégâts d'oiseaux seront d'autant plus faibles que la levée et la croissance au départ sera rapide et homogène. Il est donc primordial de soigner l'implantation pour obtenir un tournesol vigoureux qui sorte de la période sensible rapidement (atteinte du stade une paire de feuille). Pour plus d'informations, consulter nos articles sur l'implantation: Semis de tournesol : Rechercher les conditions optimales
Coordonner les semis à l'échelle d'un territoire	Difficile à mettre en œuvre, l'efficacité de cette stratégie est encore à l'étude. Elle ne garantit pas l'absence d'attaque mais doit permettre de limiter l'impact du ravageur à l'échelle du territoire concerné par saturation de sa capacité de consommation.
Eviter les parcelles historiquement exposées	Les parcelles reculées, avec peu de passage et/ou à proximité de zone de refuge (clocher, hangar, silos ou encore bois...), sont des facteurs qui augmentent le risque de dégâts.
Dès l'émergence à la première paire de feuilles	
Effarouchement	L'installation d'effaroucheurs doit se faire au plus près de la levée (et non dès le semis sauf si pression corvidés) Ils doivent être en nombre suffisant et régulièrement déplacés pour limiter l'accoutumance des oiseaux. Pour les effaroucheurs sonores, à titre d'exemple, il est possible de programmer 2 plages de 3 heures (matin et soir), en adaptant selon l'activité observée des oiseaux. Utilisé seul, ce levier ne garantit pas une efficacité optimale car les oiseaux se déplacent sur de longues distances : ils se souviennent, raisonnent et communiquent entre eux.
Une présence humaine régulière	Dans la mesure du possible, être présent, sur les jours de la levée jusqu'à 2 feuilles d est une solution efficace notamment le matin au lever du jour et au coucher du soleil ...
Régulation des populations d'oiseaux (tirs, cage à corvidés...).	Ces méthodes sont possibles hors période de chasse, si l'espèce cible est classée ESOD : « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » sur votre département et votre commune. Il est donc crucial de déclarer ses dégâts pour informer les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage qui proposent ce classement. La démarche de régulation des populations requiert l'identification de l'espèce visée, une demande d'autorisation à la préfecture et délégation du droit de destruction, si le demandeur n'a pas de permis de chasse. Pour tout renseignement consulter les services préfectoraux, votre chambre départementale et les fédérations départementales de chasseurs.
Répulsif et enrobage de graines	Aucune solution de répulsifs et autres enrobages de graines testée par Terres Inovia jusqu'à aujourd'hui n'a apporté de bénéfices sur les attaques de pigeons ramier ou de pigeons des villes.

L'importance de déclarer les dégâts d'oiseaux

Face au fléau que représentent les oiseaux pour la culture de tournesol, l'effarouchement couplé à la surveillance humaine régulière lors de la phase de levée restent pour l'heure les leviers les plus efficaces, même si des solutions sont évaluées en permanence pour parvenir dans un avenir proche à proposer des techniques de lutte moins contraignantes aux producteurs.

Autre moyen de lutte important, la régulation des populations (uniquement possible pour les corvidés) par tirs ou piégeage ne peut être déclenchée qu'après autorisation préfectorale et reconnaissance de la nuisibilité des oiseaux concernés par les pouvoirs publics. La déclaration des dégâts constitue la première étape de ce processus, elle est par conséquent primordiale. Aussi, si vous êtes concernés par de telles attaques, nous vous invitons à accomplir cette démarche, facilitée par la nouvelle application proposée par Chambre d'agriculture France (voir encadré). Tout le monde est concerné, que vous soyez producteurs via une déclaration pour votre exploitation ou conseillers avec des déclarations pour des tiers exploitants.

Application de signalement de dégâts faune sauvage



Toujours mobilisé en 2024, Terres Inovia invite les agriculteurs et conseillers à enregistrer les déclarations de dégâts sur les cultures oléoprotéagineuses dont le tournesol :

[Déclaration de dégâts](#)

Sélectionnez votre département, et vous serez basculés vers l'outil de déclaration mis en place par les chambres d'agriculture (toutes filières)

Votre contact régional

Quentin Lambert (q.lambert@terresinovia.fr)

 ARVALiS

 Terres Inovia
l'agronomie en mouvement

Chambre Régionale d'Occitanie, Mas de Saporta – CS 30012 -34875 LATTES

Tél : 04.67.20.88.74 Fax : 04.37.30.88.73

Avec le concours de :

- Alpilles Céréales, Arterris, CAPL, Duransia, Ets Magne, Ets Garcin, Coopérative de Fontvieille.
- Ets Perret, Ets Touchat, Ets Perris, Semences de Provence, Actisem, Semences de France, JEEM, SCAD, Vernazobres Frères.
- Chambres d'Agriculture 11, 13, 30, 34.
- BRL, SCP, Lycées agricoles d'Aix Valabre et Nîmes Rodilhan.